

BON D'ACHAT D'ANIMAUX VIVANTS

N° 4026421

Je, soussigné, certifie avoir versé ce jour : 24/06/24 €

à M Clary Damien exploitant agricole à Lissac et Rouret
En règlement d'achat d'animaux vivants destinés à la revente, les sommes mentionnées ci-dessous.

NATURE DES ANIMAUX	MONTANT
1 bovin 375,4 kg x 5,50 €	2064,70
TVA 5,5%	113,55
TTC	2178,25
Tax	-0,40
TOTAL PAYE	2168,39

Signature,

-0,08
-1,50
-7,88

Règlement effectué par
chèque sur la B.P. Occitane

COMPTE N° 032 21 79522 2 - M. MAZET Laurent - 46120 RUEYRES

Remise : ☒ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le : (date)
☐ escompte

Adhésions au Centre de Gestion Agréé ☐ oui
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre
du Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera
le vendeur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Après paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée
et couvrira les frais de recouvrement.

Total H.T. (avant RRR)	
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	
T.V.A. / 5,5 %	113,55
Prix T.T.C.	2178,25
Escompte / %	-9,86
TOTAL A PAYER	2168,39

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1
et suivants du Code rural